

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2021

Présents : Mme TRABICHET Yannick, Maire, MM. GIROD Jean-Marc, Mme JOSSE-MINDA Nicole, M. STEHLIN Michaël (parti à 20h, pouvoir à GIROD Jean-Marc), adjoints, MM. MEYNET Frédéric, NAZAIRE Laurent, BOUVIER Jean-Marc, LUTEL Jacques, Mmes DUBUISSON Elodie, DELALE-FUKAO Nathalie, FAVRE Marie-Noëlle.

Absents : M. CHEVALLET Adrien, Mme CHATELAIN Sophie, M. FAVRE Florent (pouvoir à MEYNET Frédéric)

Secrétaire de séance : Nathalie DELAKE-FUKAO

Le compte rendu du 11 août 2021 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire indique que le premier point prévu à l'ordre du jour « observations sur le dossier d'arrêt du PLUi-H du Haut-Chablais du 14 septembre 2021 » est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal. En effet, pour lancer l'enquête publique, il est nécessaire d'attendre les observations de la DREAL, qui n'a réceptionné le dossier que le 26 octobre dernier et dispose d'un délai de 3 mois pour répondre. Par conséquent, l'enquête publique est décalée à fin janvier, ce qui laisse un peu plus de temps pour réfléchir aux observations qui seront faites.

Par ailleurs, Madame le Maire informe qu'une réunion d'informations sur le PLUi-H pour les habitants de la commune aura lieu courant janvier, la date sera à définir.

I – PRÊT-RELAIS TRAVAUX MAIRIE-ÉCOLE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour le préfinancement des subventions relatives au programme de travaux mairie-école, dont l'avant-projet définitif a été validé par délibération du 13/04/2021, il est nécessaire de souscrire un prêt relais auprès d'un établissement bancaire. Elle donne ensuite lecture de la proposition de financement relais faite par le Crédit Agricole des Savoie Entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de crédit relais faite par le Crédit Agricole des Savoie Entreprises, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : **300 000 €**
- Durée : **24 mois**
- Taux fixe : **0,46 %**
- Frais de dossier : **300 €**
- Déblocage du prêt : **au plus tard le 15 février 2022**
- Remboursement total ou partiel, à tout moment, sans frais ni pénalité (sachant que tout remboursement, même partiel, annule la possibilité de refaire des tirages sur le financement)
- Intérêts prélevés trimestriellement sur les tranches utilisées, uniquement sur les durées utilisées,

Donne son accord pour que le montant des échéances soit réglé dans le cadre de la procédure de débit d'office, avec paiement sans mandatement préalable, dit que les crédits nécessaires sont

prévus au budget 2021 et autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et tout document s'y rapportant.

II – DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES MAIRIE-ÉCOLE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'attribution des lots restants du marché de travaux relatif à l'accessibilité de la mairie et de l'école et la création de sanitaires et d'un préau, il est nécessaire d'actualiser le plan de financement du projet.

Elle présente le nouveau plan de financement prévisionnel, qui s'établit comme suit :

Financeurs	Montant en € (montant total HT)
État 40% sur 1 000 000€ (faisabilité) DETR et DSIL	400 000 € (1)
Département Haute-Savoie CDAS Dotations 2019 à 2020 (soit 14% coût total)	239 769 € (1)
Région au titre de cet appel à projets (soit 20% du lot de bois labellisé Bois des Alpes)	18 108 € (2)
Région (autre direction) : CAR-2 (soit 10% travaux hors MO)	154 000 € (2)
Demande CDAS 2022 (Soit une demande de financement sur montant total de 25%)	187 481 € (2)
Montant total des aides publiques sollicitées	999 358 €
Autofinancement - Emprunt	509 642 €
Autofinancement – Autres recettes communales	200 000 €
Total du financement communal	709 642 €
TOTAL (= coût total du projet HT)	1 709 000 €
(1) Subventions notifiées (2) Aides financières sollicitées	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ce nouveau plan de financement des travaux relatifs à la mairie-école, autorise Madame le Maire à solliciter les aides financières complémentaires nécessaires à la réalisation de ces travaux indiquées dans le présent plan de financement et à signer tout document s'y rapportant.

III – ATTRIBUTION MARCHÉS RESTANTS TRAVAUX MAIRIE ÉCOLE

Madame le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal en date du 13/04/2021, il a été approuvé le programme de « mise en accessibilité de la mairie et de l'école, création de sanitaires et d'un préau ».

Elle rappelle que le marché de construction comporte 15 lots et 1 tranche ferme.

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 11 août 2021, les lots suivants ont été attribués à savoir :

LOT	RECAPITULATIF ESTIMATION	estimation	proposition offres retenues	entreprises
1	terrassment-VRD-aménagements extérieurs	216 236,86	237 540,55	GIROD
2	gros œuvre	230 391,60	225 183,60	BATI CHABLAIS
3	charpente bois	184 475,00		reporté en attente opportunité financement
4	étanchéité	48 655,00		En attente de mise au point complémentaire
5	désamiantage -déplombage	10 650,00	9 710,00	GAIAL
6	menuiseries extérieures	26 700,00	25 555,00	VERGORI
7	serrurerie – menuiserie alu	89 635,00	96 053,15	ORIEL
8	cloison-doublage-faux plafond-peinture	144 337,10	142 083,10	ENFANT DU LEMAN
9	menuiseries intérieures	89 412,00	79 347,00	VERGORI
10	carrelage, faïence	36 017,00		En attente de mise au point complémentaire
11	sols souples	40 232,00	30 000,00	SOLS CONFORT
12	ascenseur	24 000,00	21 400,00	KONE
13	électricité	127 000,00	129 000,00	MUGNIER
14	chauffage hydraulique plomberie sanitaire	132 000,00		Lot déclaré sans suite et reconsultation
15	ventilation	85 000,00	86 000,00	VENTIMECA
	MONTANT H.T.	1 484 741,56	1 081 872,40	

L'attribution du lot n°3 avait été reportée en raison d'une opportunité de financement dans le cadre du Programme Leader dédié à la valorisation de la ressource forestière, porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais.

Le lot n°14 a fait l'objet d'une nouvelle consultation avec une procédure identique à la première consultation. Pour le lot n°4 étanchéité et le lot n°10 carrelage, les résultats de la négociation sont jugés satisfaisants à ce jour.

Madame le Maire présente le rapport d'analyse et de notation des offres établi sur la base du règlement de la consultation.

La proposition d'attribution complémentaire est la suivante :

LOT	RECAPITULATIF ESTIMATION	estimation	base DETR	base DSL	proposition offres retenues	entreprises
3	charpente bois	184 475,00	113 368,75	71 106,25	172 422,25	GAVOT OSSATURE
4	étanchéité	48 655,00	27 572,50	21 082,50	63 417,17	EFG
10	carrelage, faïence	36 017,00	18 751,00	17 266,00	33 600,00	BOUJON
14	chauffage hydraulique plomberie sanitaire	132 000,00			148 521,17	AP CHAUFFAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les propositions présentées.

IV – MODIFICATIONS CONVENTIONS PLURI-ANNUELLES D'ALPAGES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11/05/2021 relative au renouvellement des conventions pluriannuelles de pâturages et le travail entrepris avec la SEA 74 pour la rédaction de ces nouvelles conventions.

Elle fait part au Conseil Municipal des remarques des agriculteurs au sujet des tarifs appliqués et autres modalités.

Madame le Maire propose qu'une réduction de 50% du tarif de base soit appliquée sur les tarifs délibérés précédemment en lieu et place des 40% proposés et donne lecture des nouvelles conventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouvelles conventions pluriannuelles de pâturages à intervenir avec les différents agriculteurs, fixe le montant des loyers annuels comme suit : BIDAL Jean-Marc **406.74 €**, GAEC Les Choucas **676.26 €**, CHATELAIN Julien **111.96 €**, TRABICHET Jérémy **228.07 €** étant entendu que ces loyers sont fixés selon le barème départemental s'appliquant aux baux et conventions pluriannuelles de pâturage en Haute-Savoie, rappelle que ces loyers pourront varier (50% maximum sur tarif de base) en fonction de des objectifs d'entretien des surfaces et autorise Madame le Maire à signer lesdites conventions pluriannuelles de pâturages à intervenir.

V – VENTE DE TERRAIN CHALETS DE LA BUCHILLE

Monsieur Jean-Marc BOUVIER ne participe ni à la discussion, ni au vote.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11/05/2021 par laquelle il décidait le renouvellement des baux de la Buchille pour une durée au moins égal à 30 ans avec un loyer annuel fixé à 1,50 € le m².

Elle informe ensuite le Conseil Municipal que suite à cette proposition, de nombreux propriétaires se sont manifestés pour faire part de leur souhait d'acquisition de la parcelle de terrain.

Madame le Maire propose de laisser aux propriétaires de chalets le choix entre la signature d'un bail emphytéotique ou l'acquisition des terrains.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à 9 voix POUR et 2 voix CONTRE, décide de laisser le choix aux propriétaires des chalets entre la passation d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans moyennant une redevance annuelle fixe de 1,50 € le m² ou l'acquisition de la parcelle (chalet et aisance), à 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, fixe le prix de vente du terrain à **45 € le m²**, hors frais d'acte, précise que la vente sera passée par acte authentique en la forme administrative, dit que les frais d'acte seront à la charge des propriétaires des chalets et seront inclus dans le prix de vente et autorise Madame le Maire à signer tout document et acte se rapportant à ce dossier.

VI – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal territorial de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création, à compter du 1^{er} janvier 2022, d'un poste permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe, décide la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2022, d'un poste permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe et précise que les crédits suffisants seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

VII – DÉCISIONS MODIFICATIVES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Madame le Maire, considérant que les crédits prévus à certains articles du budget primitif principal 2021, en section d'investissement, sont insuffisants, propose d'apporter les modifications suivantes :

Libellés	Recettes		Dépenses	
	Article	Montant	Article	Montant
Emprunts en euros	1641	300 000.00		
Emprunts en euros			1641	300 000.00
TOTAL		300 000.00		300 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur l'avancement des travaux en cours** : Mairie/Ecole et Réseaux AEP et EU.
- Le prochain bulletin municipal devra être finalisé pour mi-décembre.

Il n'est pas fixé de date pour la prochaine séance du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h.

Le Maire,

Yannick TRABICHET

